

DEC140841DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés (CIL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC110992DAJ portant nomination de M. Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}- Délégation de signature est donnée à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les déclarations, les engagements de conformité, les demandes d'avis et les demandes d'autorisation des agents du CNRS déposés à la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés.

Art. 2. - La décision DEC112663DAJ du 16 décembre 2011 portant délégation de signature à M. Raymond Duval est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2014

Alain Fuchs